

PALESTINE 100 ANS D'EXPULSION ET DE DÉPOSSESSION

1917, 1947, 1967, autant de dates qui marquent fortement la dépossession et l'expulsion de la population palestinienne, dont près de 60 % subit encore aujourd'hui un exil forcé. Trois dates qui signent la complicité des puissances occidentales, britanniques et françaises en tête, soucieuses de maintenir leur domination sur le Proche-Orient.

1917. Précédée par les accords Sykes–Picot¹, la déclaration Balfour² assure à la fédération sioniste que le Royaume-Uni « envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ». Intégrée dans les termes du mandat britannique, cette déclaration sert de caution légitime au sionisme pour accomplir son entreprise de dépossession.

1947. L'ONU adopte la résolution 181 qui recommande un plan de partage de la Palestine et la création d'un État juif au côté d'un État arabe. C'est le feu vert donné au futur État d'Israël pour procéder à un nettoyage ethnique méthodique : terreur, massacres, destruction, expulsion. Résultat : 850 000 réfugiés (85 % de la population arabe de la Palestine), un pays confisqué.

1967. La Guerre des Six jours provoque l'exode de 300 000 Palestiniens qui ne pourront pas davantage retourner chez eux. Pour une grande partie d'entre eux, il s'agit d'un second exode. Les réfugiés de 1948 restés dans les camps en Cisjordanie et à Gaza occupés sont placés sous contrôle militaire. Votée par la France, la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU affirme « la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ». Pour autant, la diplomatie française n'a jamais démontré sa détermination à imposer la mise en œuvre des résolutions qu'elle a votées. Sa dernière initiative pour relancer un processus de paix, la Conférence de Paris sur le Proche-Orient, a tourné au fiasco. Mais aurait-elle pu aboutir, alors que la question des réfugiés, comme les sujets qui « fâchent Israël » – le statut de Jérusalem par exemple –, n'était pas inscrite à l'ordre du jour ?

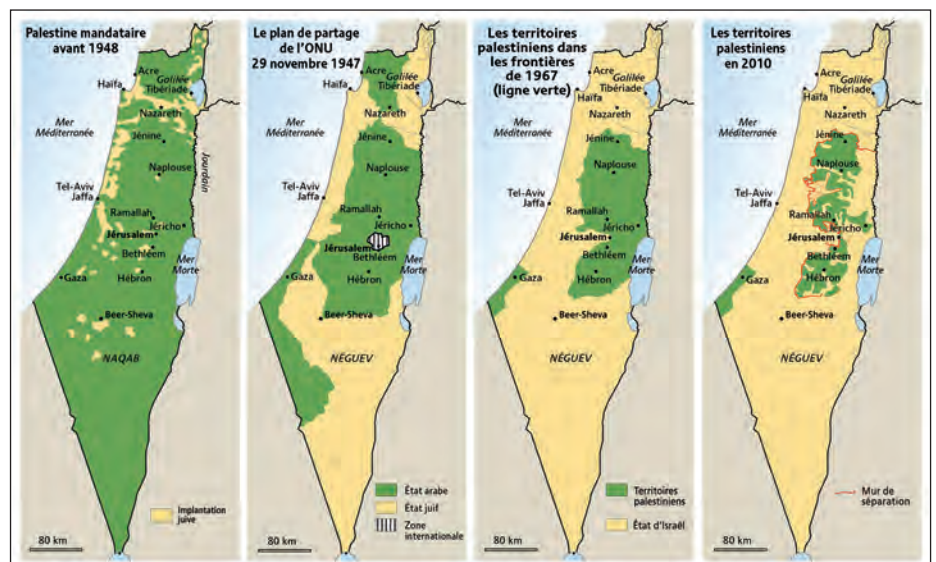
2017. Le mouvement de solidarité fera de cette année particulière un temps fort pour interpeler le futur chef de l'État : que fera la France pour imposer l'application du droit international, et particulièrement l'application de la résolution 194³ qui entérine le droit au retour des réfugiés palestiniens ?

1. En 1916, cet accord marquait le dépeçage de l'empire ottoman par la France et le Royaume-Uni.

2. Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.

3. Votée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU et réaffirmée chaque année depuis.

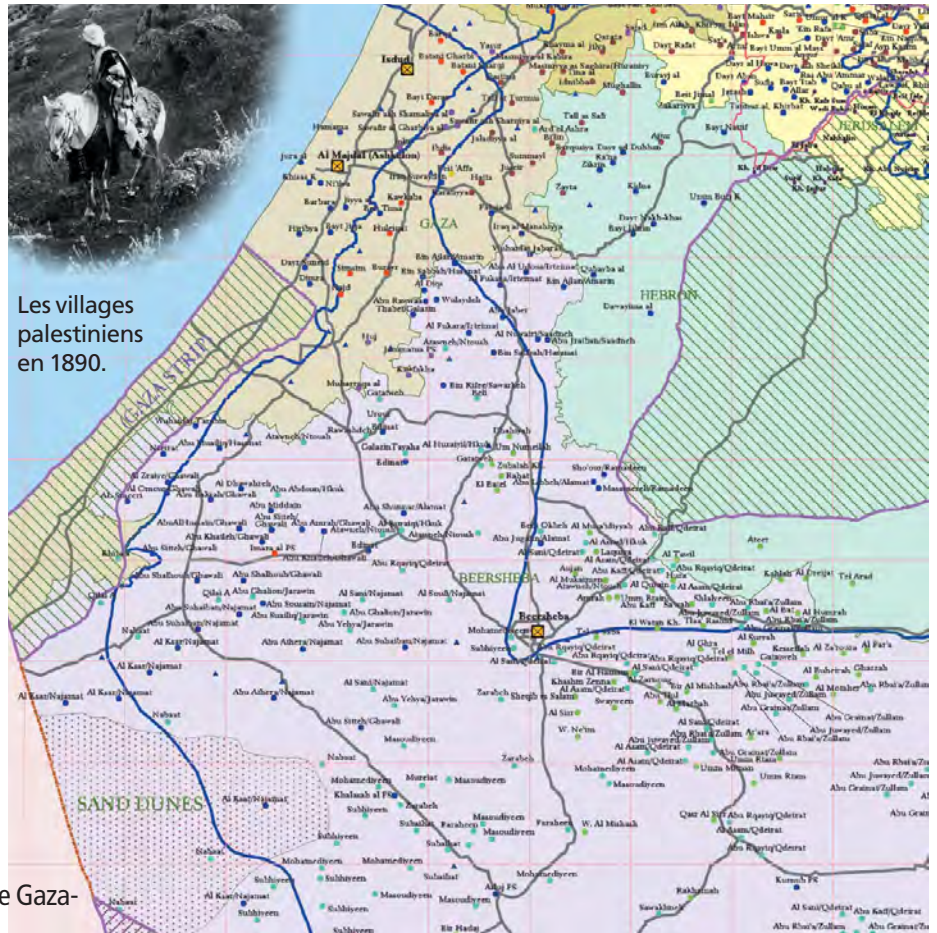
Sommaire



LEGEND

Depopulated Towns and Villages :

- Depopulated between the Partition Plan and the onset of Israeli invasion (Plan Dalet), 29 November 1947 - 26 March 1948.
- Depopulated between Plan Dalet and the end of the British Mandate, 27 March 1948 - 15 May 1948.
- Depopulated during the 1948 War, up to the First Truce (First Round), 15 May 1948 - 12 June 1948.
- Depopulated during the 1948 War, up to the end of the Second Truce (Second Round), 13 June 1948 - 13 October 1948.
- Depopulated in the last phase of the 1948 War until the signing of the last Armistice Agreement, 14 October 1948 - 20 July 1949.
- No data about depopulation date.
- Villages existing in Israel today, remaining from 1948 and increasing in number since. Many are not recognized by Israel and not receiving utilities or other services.
- Villages in No Man's Land and around Jerusalem (Corpus Separatum). Some of these villages were destroyed by orders of Rabin in June 1967, including 'Imwas, Yalu, Beit Nuba.
- ⊠ Palestinian Towns inhabited by Israelis today.
- ▲ Jewish colonies in Palestine in 1948.
- Main Roads today.
- Partition Plan Boundaries (29 November 1947).
- Armistice Line (1949)



Les villages palestiniens en 1890.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1947. Le Plan de partage attribue la région de Gaza-Majdal-Isdud au futur État arabe.

1948. Offensive sioniste contre l'armée égyptienne. Exode des Palestiniens vers le sud.

1949. Cessez le feu instituant la « bande de Gaza ».

1950. L'UNRWA installe 8 camps pour les réfugiés de la bande de Gaza.

1956-1957. Crise du canal de Suez. Première occupation israélienne de Gaza.

1967-1987. Deuxième occupation israélienne. Résistance armée. Tensions entre nationalistes et islamistes.

1987. Première intifada. Commandement unifié du soulèvement, fondation du Hamas.

1991. Israël impose un permis individuel de sortie aux travailleurs journaliers et aux étudiants.

1994. Accord Gaza-Jéricho. Retour d'Arafat de Tunis et installation de l'Autorité palestinienne.

2000. Deuxième intifada. **Bombardement de la présidence de l'A.P.**

2001-2004. Tirs de roquettes vers Israël. Répression.

2005. Retrait unilatéral de l'armée et des colons israéliens.

2006. Le Hamas remporte les élections législatives palestiniennes. Gouvernement Haniyé.

2007. Israël décrète la bande de Gaza « territoire hostile » et instaure son blocus.

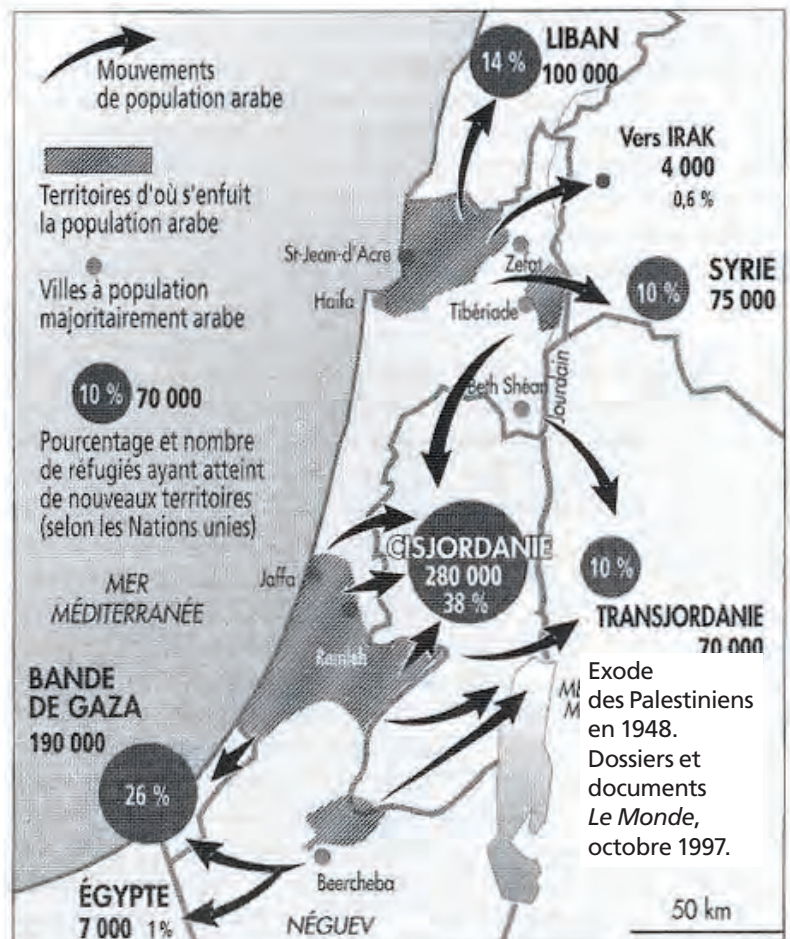
2008-2009. Opération « Plomb durci » Rapport Goldstone.

2010. Allègement partiel du blocus.

2012. Opération « Pilier de défense ».

2014. Opération « Bordure protectrice ».

« La bande de Gaza n'existe que par la volonté d'Israël, qui y a refoulé les vagues d'expulsés de 1948 et en a façonné par la guerre les étroites frontières ». Jean Pierre Filiu.



La « bande de Gaza » est connue comme un des territoires les plus densément peuplés du monde, avec 1,9 million de personnes réparties sur 360 km². Cette densité hors norme (4500 h/km²) cache une réalité encore plus inconcevable : 1,3 million d'habitants, soit 70 % de la population, ont le statut de « réfugiés ». Le sort singulier des réfugiés palestiniens, enfermés dans ce petit morceau de Palestine coincé entre l'Égypte et Israël et transformé en « cage à ciel ouvert » depuis le blocus imposé par Israël – et par l'Égypte – en juin 2007, mérite un éclairage particulier.

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS DANS LA BANDE DE GAZA

ENTRE 1948 et 1950, par vagues successives, les populations civiles palestiniennes du littoral et du Neguev ont cherché un refuge provisoire vers le sud et vers l'ouest. Dès le début de 1948, elles fuient les attaques armées des milices sionistes, la Haganah, l'Irgoun et le Lehi. Avant le départ du mandataire britannique le 14 mai 1948, 10 000 personnes provenant de Jaffa affluent vers Gaza. Une vingtaine de villages palestiniens dans les secteurs de Ybné, Isdud et Majdal sont détruits et vidés de leurs habitants.

Réfugiés dans leur propre pays, menacés de transfert, déplacés.

Chaque nouvelle offensive s'accompagne de l'exode de milliers de civils recherchant la protection relative de l'armée égyptienne engagée depuis le 15 mai 1948, et se déplaçant plus au sud au fur et à mesure de son retrait. En octobre 1948, lors de l'opération

Yoav, l'armée de l'État d'Israël atteint le Neguev et contrôle Beer Sheba. Repoussant les forces égyptiennes, elle procède systématiquement à l'expulsion des habitants qui résistent, à Isdud, Hamama et plus tard à Majdal. En mars 1949, une nouvelle offensive, « Fait accompli », entraîne le déplacement forcé de populations du Neguev vers Gaza. Près de 3 000 Palestiniens de Jaffa sont transférés vers Gaza. L'Égypte refuse de laisser les réfugiés s'installer sur son territoire. (1 et 2)

Bloqués dans cette « bande de Gaza », ainsi dénommée depuis les accords de cessez-le-feu et confiée à l'administration militaire égyptienne, près de 230 000 Palestiniens déplacés deviennent apatrides. Ils partagent désormais le sort des 80 000 Gaziotes autochtones. L'armée égyptienne, puis la Croix-Rouge et les Quakers, sur mandat des Nations unies, leur fournissent une assistance de base.

En 1950, l'UNRWA prend le relais auprès des 240 300 personnes enregistrées et construit huit camps pour les accueillir : du nord au sud, Jabaliya, Shati, Nuseirat, al-Bureij, Deir el-Balah, al-Maghazi, Khan Younis et Rafah. Tous les réfugiés ont considéré qu'ils étaient là provisoirement. Les quelques familles qui possédaient encore de l'argent ont refusé d'acheter un bien.

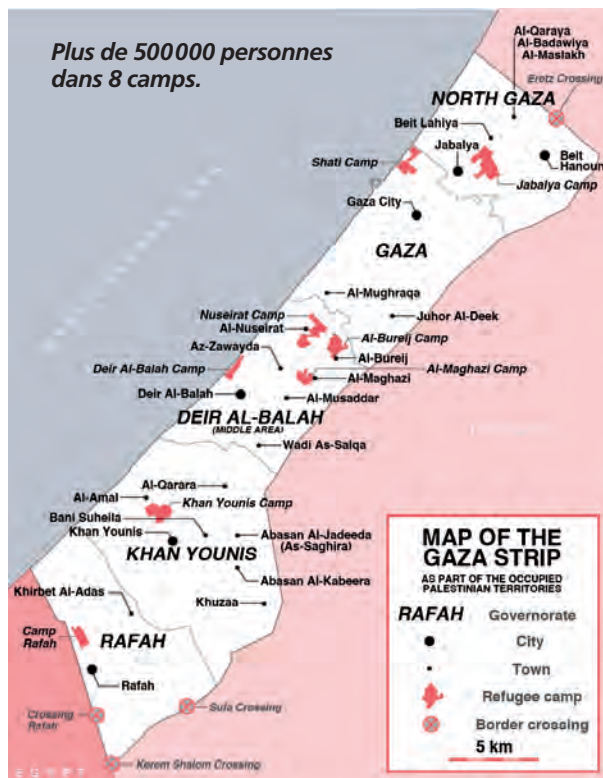
Les réfugiés vont tenter de reconstituer leur vie sociale antérieure en se regroupant par grandes communautés et en nommant leur quartier du nom de leur village d'origine. Ils veillent

à préserver la mémoire de la Nakba et à transmettre leur attachement à leur terre à leurs descendants. Trois générations après, les habitants des camps se présentent comme « du village de Breyr... ou Qastina... ou Hamama ». La proximité de ces villages disparus est la source d'une souffrance psychique aussi douloureuse que l'exil. (3)

Différents gouvernements israéliens ont envisagé l'annexion de ce territoire..., mais vidé de ses encombrants réfugiés. Plusieurs options de transfert vers les pays arabes ont été tentées, mais mises en échec : en 1951 vers le désert égyptien limitrophe avec la Libye, ou vers l'Irak, la Libye et le Sinaï en 1967. (2)

Gaziotes et réfugiés, un destin partagé mais...

De 1948 à aujourd'hui, Gaziotes et réfugiés partagent une même histoire, tourmentée et tragique. Ils sont placés successivement sous l'administration militaire égyptienne, puis israélienne, puis sous l'administration de l'Autorité palestinienne puis celle du Hamas. Mais toujours sous le contrôle militaire absolu d'Israël. Ensemble, ils endurent l'occupation, la colonisation (13 colonies juives jusqu'à leur évacuation en 2005), les vagues de répression (arrestations et emprisonnements, démolitions de maisons, exécutions extra-judiciaires, bannissements),



NOTES ET SOURCES

1. *Histoire de Gaza*, Jean Pierre FILIU, éditions Fayard, 2012.
2. *Le péché originel d'Israël, l'expulsion des Palestiniens revisitée par les nouveaux historiens israéliens*, Dominique VIDAL, éditions de l'Atelier, 2012.
3. *Boire la mer à Gaza, chronique 1993-1996*, Hamira HASS, La Fabrique éditions, 2001.
4. « Gaza l'insoumise, creuset du nationalisme palestinien », Alain GRESH, *Le Monde diplomatique*, août 2014.



Quelques heures auparavant, les enfants jouaient dans la cour...



Vue du camp de Jabaliya, au nord-est de la bande de Gaza, en mai 2016. C'est de ce camp que fut déclenchée la première intifada, le 9 décembre 1987. Il a été particulièrement la cible des attaques de l'armée israélienne à chacune de ses offensives, notamment le 31 juillet 2014 : le bombardement de l'école de l'UNRWA, où plusieurs centaines de Palestiniens s'était réfugiés, fit 16 victimes. Un « crime de guerre potentiel » selon Amnesty International.

13 offensives militaires meurtrières (bombardements, quartiers rasés, destruction d'infrastructures), la destruction méthodique de l'économie locale, les bouclages, les couvre-feux, la surveillance de masse par les drones. Et enfin, le blocus total, imposé depuis 2007 comme punition collective pour avoir porté le Hamas au pouvoir.

L'histoire de Gaza (1, 4) nous révèle aussi un engagement commun dans la résistance, dès les premières heures : infiltrés, fedayins, syndicalistes, militants politiques de toutes obédiences, membres des comités populaires, manifestants se sont levés pour affronter l'occupation et revendiquer une Palestine libre et indépendante. Qu'ils viennent des camps, de Gaza ville, de Khan Younis ou Rafah, ils ont payé cher leur engagement. Les violents conflits entre factions palestiniennes ont fracturé l'ensemble de la société palestinienne vivant dans « la bande ».

Les accords intérimaires de paix (septembre 1993) et l'installation de l'Autorité palestinienne à Gaza et Jéricho (juillet 1994) ont effacé les différences de statut sur deux points seulement : le droit à élire leur président et leurs députés, et la reconnaissance officielle de leur appar-

tenance au peuple palestinien. Car les victimes de la Nakba restent des réfugiés, la question de leur droit au retour étant reléguée à des négociations ultérieures.

Ainsi, les réfugiés palestiniens constituent la majorité de la population de la bande de Gaza, mais une majorité discriminée par son statut qui les désavantage sur le plan des conditions socio-économiques.

Lorsqu'ils arrivent en 1948-1949, les Palestiniens de l'exode, ruraux pour la plupart, avaient perdu tous leurs biens et leur source de revenu.

Accès au logement. En 2016, près de la moitié des réfugiés palestiniens résident toujours dans les camps, les

autres familles résident dans les localités de Gaza, Khan Younis ou Rafah.

Fortes de quatre générations qui cohabitent, les familles des camps connaissent des conditions de vie de plus en plus difficiles : surpopulation, habitat précaire et de mauvaise qualité, manque d'hygiène. Le blocus et les bombardements ont empiré les conditions de logement : coupures d'électricité, eau contaminée, manque de matériaux de construction pour réparer ou améliorer l'habitat.

« Entre le 7 juillet et le 26 août 2014, 142 071 maisons de réfugiés palestiniens ont été impactées par les hostilités ; 9 117 ont été totalement détruites, 5 417 ont subi de sévères dommages » rapporte l'UNRWA.

Accès à l'emploi. Brutalement désœuvrés, les réfugiés qui affluent en 1948 basculent rapidement dans la prolétarisation. L'économie locale ne peut répondre à la demande d'emploi salarié. Israël, en revanche, va trouver parmi eux une main d'œuvre flexible et bon marché, bien utile pour réguler son économie, dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

À partir de 1967 et jusqu'en 1991, les réfugiés ont trouver en Israël (parfois à proximité de leur village d'origine) une

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS		
camp	1948	2015
Beach (Shati)	23 000	84 968
Bureij	13 000	39 578
Deir El Balah	9 000	21 000
Jabaliya	35 000	110 000
Khan Younis	35 000	72 000
Maghazi	nc	29 031
Nuseirat	16 000	66 000
Rafah	41 000	104 000

source de revenu non négligeable. En 1974, 34 300 journaliers de Gaza franchissent le passage d'Eretz pour gagner un salaire moitié moins élevé que celui perçu par les employés israéliens. (4) L'administration militaire ouvre et ferme les entrées, accorde ou refuse les permis en fonction des besoins des employeurs. Depuis 2007 et la fermeture prolongée des points de passage, des milliers de réfugiés journaliers se voient privés de salaire alors que la situation intérieure empire. En 2015, le taux de chômage atteint les 41 % (7)

Accès à des services financés par l'aide internationale. Comme tous les Palestiniens enregistrés comme réfugiés, les 1,3 million de réfugiés de la bande de Gaza dépendent de l'UNRWA pour leur quotidien. Ce programme « provisoire », mis en place par l'ONU en 1950, est devenu une véritable institution, censée garantir une protection et des services indispensables aux réfugiés : accès à la scolarité pour tous les enfants (filles et garçons), soins médicaux et soins de santé mentale, aide sociale, microcrédit et assistance d'urgence.

Mais cette dépendance vis-à-vis de l'UNRWA est un « marqueur » vis-à-vis du reste de la population gaziate, qui ne fréquente pas les mêmes services. Omniprésent sur le territoire, l'UNRWA rend visible la question toujours non résolue du droit au retour et les obligations de la communauté internationale. La prédominance du personnel palestinien dans les équipes de terrain influe sur les orientations de l'agence (5) et apporte un niveau d'engagement élevé. Même si l'UNRWA est toujours parvenu à maintenir ses

L'UNRWA À GAZA

12 500 employés
267 établissements scolaires pour
262 000 élèves
21 centres de santé
16 bureaux de services
d'aide sociale
3 bureaux pour la micro-finance
12 centre de distribution alimentaire
pour
1 million de bénéficiaires
données au 31 octobre 2016
source www.unrwa.org

missions, les atteintes à cette institution rappellent aux réfugiés leur précarité. L'organisme onusien n'a pas été épargné par les offensives militaires israéliennes. Lors de l'opération « Barrière protectrice », les bombardements ont endommagé ses écoles et ses hôpitaux, ciblé les abris d'urgence, tué 11 membres du personnel. (6,7). Le blocus imposé depuis 2007 a réduit sévèrement ou empêché l'approvisionnement en denrées alimentaires, médicaments, matériaux de construction, combustibles. (8,9)

L'UNRWA a déclaré une situation d'urgence humanitaire dans la bande de Gaza, le 7 juillet 2014, pour alerter la communauté internationale et obtenir la levée de fonds supplémentaires. Un mécanisme pour la reconstruction a été mis en place pour reloger les déplacés.

Gaza, un lieu invivable d'ici 2020 ?

Dans sa lettre adressée le 31 août 2015 au président de l'Assemblée générale de l'ONU, le commissaire général de l'UNRWA, Pierre Krähenbühl assène : « Il n'y aura pas de véritable reconstruction ni d'avenir durable sans

une action politique visant à remédier à la cause sous-jacente de cette situation, en particulier le blocus de Gaza et l'occupation ». (8)

Le rapport de la CNUCED pointe l'ampleur des dommages résultant du blocus et des opérations militaires récurrentes, qui subordonnent l'ensemble de la population à l'aide humanitaire internationale. Il dénonce la dégradation socio-économique et environnementale. Mais il affirme qu'avant tout le peuple palestinien doit défendre son droit fondamental au développement plus qu'il n'a besoin des donateurs. Et cette situation est aggravée par la surpopulation due à la présence des réfugiés, question non résolue.

Les réfugiés palestiniens de la bande de Gaza se trouvent dans une double impasse, humanitaire et politique, dont ils ne peuvent sortir que dans le cadre d'une résolution globale pour l'ensemble de la Palestine (11). Un impératif pour cette population, composée à 42,8 % d'enfants de moins de 14 ans et 29,7 % de jeunes entre 15 et 29 ans. Cette jeunesse aspire à un avenir « normal » et elle le revendique.

Odile KADOURA

5. *Palestine, économie de résistance en Cisjordanie et Gaza*, Antoine MANSOUR, L'Harmattan, 1983.

6. *L'ONU et les réfugiés palestiniens, le rôle de l'UNRWA*, Julia ROY, L'Harmattan, 2016.

7. UNRWA, rapports et statistiques. www.unrwa.org

8. OCHA, *Map Gaza access and closure. Gaza crisis atlas*, août 2014. www.ochaopt.org

9. ONU, Assemblée générale, documents officiels 70^e session, 2015.

10. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien ; évolution de l'économie du territoire palestinien occupé ; juillet 2015.

11. Palestinian Central Bureau of Statistics www.pCBS.gov.ps

12. Gaza in context. Video de l'Arab Studies Institute : www.gazaincontext.com





De nombreux groupes locaux de l'AFPS pratiquent une solidarité active. Le groupe de Brest et celui du pays de Morlaix soutiennent chacun un projet dans le camp de réfugiés de Jalazone, en Cisjordanie. Le premier s'investit dans un partenariat avec l'association Palestinian Aged Friends Charitable Society, qui vient en aide aux personnes âgées, le second avec l'association pour la réhabilitation des personnes handicapées et son centre Al Karama.

CAMP DE JALAZONE EN CISJORDANIE DEUX STRUCTURES SOCIALES SOUTENUES PAR L'AFPS

LE CAMP de Jalazone, situé à 7 kilomètres au nord-est de Ramallah, a été installé suite à la création de l'État d'Israël pour accueillir les populations originaires de 36 villages, principalement des environs de Lydda (Lod) situé sur l'actuel territoire israélien, ainsi que des régions centrales de la Palestine, chassées par les milices sionistes. Il s'étend sur environ 25 hectares et compte aujourd'hui plus de 10 000 habitants dont une majorité a moins de 20 ans.

En 1977, la colonie israélienne de Beit El, accompagnée d'une installation militaire, ont été installées sur 157 hectares, situés en hauteur. Une des rares colonies à avoir bénéficié de larges subsides privés américains, canalisés par une association présidée par David Friedman, l'avocat d'affaires new-yorkais que Donald Trump a nommé ambassadeur des USA en Israël.

C'est la raison pour laquelle le camp de Jalazone a été rattaché à la zone C, sous autorité israélienne complète. Il

fait régulièrement l'objet d'intrusions, d'intimidations et d'attaques des colons et des militaires. Dans les deux dernières décennies, le camp a compté une trentaine de « martyrs », des centaines de blessés et de très nombreux prisonniers et détenus. L'aide apportée par l'UNRWA (l'office des Nations unies

Monument aux martyrs de Jalazone.



pour les réfugiés palestiniens) est essentielle, notamment dans le domaine de l'éducation (deux écoles), de la santé (un dispensaire), la voirie et les ordures ménagères.

Comme dans tous les autres camps en Palestine et ailleurs, la mission de l'UNRWA est fortement restreinte en raison des coupes budgétaires. L'Autorité palestinienne n'octroie pas de subventions, ce qui contraint les associations à trouver des financements privés ou des soutiens extérieurs : dons individuels dans le camp ou la diaspora, partenariats extérieurs avec des États, des municipalités, des ONG et des associations de solidarité.

L'implication collective des habitants se fait à travers le Comité populaire du camp et des associations qui interviennent dans différents domaines de la vie courante : la réhabilitation des personnes handicapées, la protection civile, des associations de femmes, un centre d'accueil pour les enfants et les jeunes, l'aide aux personnes âgées...

Le soutien aux personnes âgées

Le groupe local de Brest a démarré en 2012 un partenariat avec la Palestinian Aged Friends Charitable Society, qui vient en aide aux personnes âgées. Créé comme comité en 1997, c'est devenu une association enregistrée en 2008. Son but est de proposer des services de première nécessité aux personnes âgées du camp de réfugiés (et éventuellement celles des villages voisins) et de rompre leur isolement. Une trentaine de bénévoles l'anime, et elle tente d'assurer un salaire à temps partiel pour une infirmière et pour les personnes qui livrent les repas à domicile. Elle dispose d'un petit local mais qui ne comprend pas de salle suffisamment grande pour accueillir les personnes âgées et y organiser des activités.

Les principaux services proposés par l'association sont : des repas pour 35 personnes deux fois par semaine et tous les jours durant le Ramadan ; la visite d'une infirmière à domicile, la fourniture de matériels divers et de médicaments que l'UNRWA ne délivre pas ; la réhabilitation de logements (peinture et réparation diverses) ; le soutien psychologique et l'organisation d'activités de loisir, etc.

Une des difficultés que rencontre l'association est le caractère aléatoire du financement, qui l'oblige parfois à réduire ses prestations. L'AFPS de Brest tente d'apporter un soutien pérenne permettant d'assurer les services de première nécessité aux personnes âgées. Mais ce projet a également pour but de sensibiliser la population brestoïse à la situation des Palestiniens et de développer le partenariat franco-palestinien.



Le kinésithérapeute, Fazé, intervient trois fois par semaine au Centre Al Kamara, et prodigue des conseils aux femmes âgées pour les aider à mieux gérer les douleurs physiques.

Le soutien aux personnes handicapées

Le groupe local de Morlaix soutient depuis 2016 l'Association pour la réhabilitation des personnes handicapées, qui fait fonctionner le centre Al Karama dans le camp de Jalazone. Le centre apporte son aide à environ 450 victimes directes ou indirectes des confrontations avec les soldats ou les colons israéliens. Le but de cette structure est l'intégration sociale des personnes en situation de handicap.

Elle offre une prise en charge pluridisciplinaire et assez globale en fonction des besoins recensés. Cela concerne aussi bien les aides paramédicales (rééducation physique, orthophonie, ergothérapie, fourniture de prothèses et autres appareils de rééducation) que le soutien éducatif et social (réhabilitation et aménagement de logements, aide et écoute envers les familles, activités éducatives, enseignement, loisirs...).

Soixante personnes sont directement et régulièrement suivies au centre Al Kamara, la demande est croissante, mais le centre manque de moyens et d'espace pour pouvoir prendre en charge plus de monde. Il y a 80 personnes sur liste d'attente. Au total, ce sont environ 450 personnes qui, à des degrés divers, bénéficient des activités du centre.

L'équipe du centre Al Kamara est composée de 4 professionnels spécialisés, aidés par des volontaires bénévoles (3 ou 4 à la fois), souvent des étudiants. Les professionnels ne sont malheureusement pas assez rémunérés. Ils acceptent un salaire moindre pour permettre au centre de poursuivre ses activités malgré un budget insuffisant. Par exemple, un psychologue qui pourrait gagner 1000 dollars en libéral est payé environ 300 à 400 dollars par le centre.

Le financement du centre est assuré par la communauté locale, avec le soutien des associations gouvernementales palestiniennes ou non gouvernementales (ONG) et quelques dotations d'entreprises privées.

L'AFPS de Morlaix, dont plusieurs membres se sont rendus en avril 2016 à Jalazone, veut participer concrètement à l'aide financière et matérielle du centre Al Karama, sachant que parmi les besoins prioritaires figurent les prises en charge en orthopédie et podo-orthèse, dont le coût est trop élevé pour la plupart des familles. Différentes initiatives ont été lancées pour recueillir des fonds, notamment un appel à une souscription permanente auprès des sympathisants du groupe local.

SALIMA

synthèse des documents fournis par les deux GL



Ahmad Abu Ghoush

NOTRE OBJECTIF, LE DROIT AU RETOUR

« Israël veut toute la terre de Palestine. »

Dès le 6 juin 1967, l'armée israélienne expulse brutalement les habitants de trois villages de la vallée de Latrun, sur la route de Tel Aviv à Jérusalem, et détruit au bulldozer toutes les constructions. L'espace a été planté d'une forêt aménagée en parc de loisir pour les Israéliens. Ahmad Abu Ghoush habitait Emwas (Emmaüs), un des villages détruits.

« J'AVAIS 13 ans et demi et je me souviens clairement de ce qui s'est passé. En ce début de juin 1967, les pays arabes se préparaient à libérer la Palestine, mais Israël déclare la guerre le 5 juin. Dès le lendemain, à 5 heures du matin, l'armée israélienne est arrivée par l'ouest et a encerclé notre village avec des tanks. Nous avons compris par la suite que l'armée jordanienne, qui avait une garnison dans notre village, s'était retirée, laissant les habitants sans défense.

« Les soldats israéliens sont entrés dans les maisons, forçant les gens à sortir sans même leur laisser le temps de s'habiller : certains sortaient en pyjama ou sans chaussures. Ceux qui étaient à proximité du monastère de Latrun ont trouvé refuge dans ses caves, mais ils seront repris quelques jours plus tard ; ceux du secteur est ont commencé à s'enfuir dans les collines aussi loin qu'ils pouvaient mais, dans le village de Yalo, ils se sont trouvés face aux soldats. Nous avons été regroupés sur la grande place et les soldats nous ont donné l'ordre de marcher à l'est, "vers Jeddah en Arabie et sans vous arrêter sinon on vous tue : votre pays, ce n'est pas ici ni en Jordanie, votre pays c'est l'Arabie !" »

« Nous avons marché sur 32 kilomètres, jusqu'à Ramallah, en empruntant les vallées pour éviter les routes et nous éloigner le plus possible des soldats. Ces derniers se sont arrêtés à Betunia, sans entrer dans Ramallah le premier jour. J'étais avec mon père et seulement la moitié de ma famille : ma sœur et son mari nous ont rejoints plus tard. Mon frère aîné, qui était dans l'armée jordanienne, se trouvait près de Jérusalem.

« Nous sommes restés deux mois dans une grande maison qui appartenait au père de Kareem Khalaf, le maire de Ramallah, un ami de la famille. Ceux qui avaient des amis ou de la famille ont pu ainsi trouver à se



loger, les autres dormaient dans les écoles ou les mosquées.

« Une semaine plus tard, la radio israélienne a annoncé que les habitants pouvaient retourner au village : mon frère y est allé, mais à Beit Nouba, il s'est trouvé face aux soldats qui commençaient à détruire les maisons. Voilà ce qui est arrivé en ce début de juin : il faisait très chaud et c'était particulièrement dur pour les jeunes enfants. »

La vie reprend malgré tout et les réfugiés s'organisent. « Mon père était maçon et le monastère de Tantar, près de Bethlehem, avait avant la guerre un projet de construction. Ils ont décidé de le reprendre et ont fait appel à mon père pour y travailler, cela nous a beaucoup aidé. Quant à moi, je suis parti un an chez un cousin, en Jordanie, après quoi je suis revenu pour achever ma scolarité primaire à Betunia et rentrer dans le secondaire à Ramallah.

« Le premier Comité des habitants, créé en septembre 1967, comprenait un porte-parole de chaque village et avait pour but d'aider les réfugiés, de leur procurer abri et nourriture. En septembre, à la demande des jeunes,

on procède à l'élection de délégués au Comité : mon père sera l'un d'eux. À cette époque, le gouverneur militaire israélien à Ramallah a proposé trois lieux pour reconstruire nos maisons et nous y réinstaller : Betunia, Ramallah et Jéricho. Les trois Comités ont refusé catégoriquement et, pour justifier ce refus devant l'occupant, nous avons usé d'un stratagème en disant que nous ne pouvions décider valablement puisque seulement une petite partie des réfugiés vivait à Ramallah : qu'ils laissent revenir ceux qui étaient en Jordanie et nous pourrions délibérer valablement. C'était bien sûr une tactique : nous voulions revenir sur notre terre, dans notre village et nulle part ailleurs. »

« Maintenant, avec l'expérience et ma connaissance d'Israël, je suis convaincu qu'Israël n'acceptera jamais un accord de paix : Israël veut toute la terre de Palestine. Il ne procède plus comme en 1948 ou 1967, mais il avance par étapes : le contrôle de Jérusalem, la colonisation et le contrôle total de la Cisjordanie. Il défie le monde et le droit international et adopte les concepts et les pratiques du fascisme. La solution à deux États est morte.

« J'étais au Fatah, mais j'ai quitté car ce n'est plus le Fatah des années 1970. La force de notre Comité découle de la neutralisation des contradictions politiques entre les partis. Ce qui nous rassemble, c'est le droit au retour. Nous évitons également l'impact des contradictions familiales sur le Comité. Toute personne qui veut travailler avec nous est la bienvenue, celui qui ne veut pas peut rester en dehors. De cette manière, nous évitons les rivalités internes au sein du Comité.

« Nous sommes également en lien avec d'autres organisations de défense des droits des réfugiés. Je participe à la rédaction d'articles dans le magazine de Badil. Nous avons un gros travail d'explication à faire pour sensibiliser nos jeunes et approfondir leur identité nationale. Le droit au retour est un droit personnel que personne ne peut nous enlever. »

Propos recueillis par Pierre LEPAROUX lors du voyage d'une délégation d'Emmaüs de Pau-Lescar à Emwas, en novembre 2015.